Registre de Commerce et des Sociétés
B146348 - L140089709
déposé le 30/05/2014

MENTION

Nom de la Société	**:**	**AGENCE LUXEMBOURGEOISE POUR LA SECURITE AERIENNE en abrégé ALSA S.A.**
Siège Social	**:**	**4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg**
N° du Registre de Commerce	**:**	**B 146 348**

Les comptes annuels au : 31 décembre 2013
ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de publications au Mémorial, recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature :

Registre de Commerce et des Sociétés
B146348 - L140089709
enregistré et déposé le 30/05/2014

No. RCSL : B146348	Matricule : 2009 2209 122

BILAN ABRÉGÉ

Exercice du 01 01/01/2013 **au** 02 31/12/2013 *(en* 03 EUR *)*

AGENCE LUXEMBOURGEOISE POUR LA SECURITE AERIENNE

4, Rue Lou Hemmer
L-1748 Luxembourg

ACTIF

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101		101	0,00	102	0,00
I. Capital souscrit non appelé	1103		103	0,00	104	0,00
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105		105	0,00	106	0,00
B. Frais d'établissement	1107	NOTE 3	107	0,04	108	1.579,94
C. Actif immobilisé	1109	NOTE 2	109	107.506,05	110	98.351,07
I. Immobilisations incorporelles	1111	NOTE 4	111	4.029,56	112	5.369,80
II. Immobilisations corporelles	1125	NOTE 5	125	103.476,49	126	92.981,27
III. Immobilisations financières	1135		135	0,00	136	0,00
D. Actif circulant	1151	NOTE 2	151	1.601.373,69	152	1.279.441,55
I. Stocks	1153		153	0,00	154	0,00
II. Créances	1163	NOTE 6	163	688.388,83	164	875.977,16
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203		203	688.388,83	204	875.977,16
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205		205	0,00	206	0,00
III. Valeurs mobilières	1189		189	0,00	190	0,00
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	1197		197	912.984,86	198	403.464,39
E. Comptes de régularisation	1199		199	5.042,94	200	6.129,10
TOTAL DU BILAN (ACTIF)			201	1.713.922,72	202	1.385.501,66

No. RCSL : B146348	Matricule : 2009 2209 122

PASSIF

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A. Capitaux propres	1301		301	815.329,76	302	962.479,33
I. Capital souscrit	1303	NOTE 7	303	500.000,00	304	500.000,00
II. Primes d'émissions et primes assimilées	1305		305	0,00	306	0,00
III. Réserves de réévaluation	1307		307	0,00	308	0,00
IV. Réserves	1309		309	84.395,61	310	61.823,61
V. Résultats reportés	1319		319	378.083,72	320	419.639,91
VI. Résultat de l'exercice	1321		321	-147.149,57	322	-18.984,19
VII. Acomptes sur dividendes	1323		323	0,00	324	0,00
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325		325	0,00	326	0,00
IX. Plus-values immunisées	1327		327	0,00	328	0,00
B. Dettes subordonnées	1329		329	0,00	330	0,00
C. Provisions	1331	NOTE 8	331	133.326,92	332	108.660,34
D. Dettes non subordonnées	1339	NOTE 9	339	765.266,04	340	314.361,99
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1407		407	765.266,04	408	314.361,99
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1409		409	0,00	410	0,00
E. Comptes de régularisation	1403		403	0,00	404	0,00
TOTAL DU BILAN (PASSIF)			405	1.713.922,72	406	1.385.501,66

ALSA S.A.
Siège social : 04, rue Lou Hemmer
L-21748 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 146.348

Société de droit luxembourgeois, constituée en date du 30 mars 2009 par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, N° 1197, du 19 juin 2009.

Le Conseil d'administration se compose de quatre membres :

Monsieur Claude LUJA, adresse professionnelle à 4, rue Lou Hemmer L-2220 Luxembourg.
Monsieur Frank KRAUS, adresse professionnelle à 4, rue Lou Hemmer L-2220 Luxembourg.
Monsieur Claude WAGENER, adresse professionnelle à 4, rue Lou Hemmer L-2220 Luxembourg
Madame Michelle STEICHEN adresse professionnelle à 4, rue Lou Hemmer L-2220 Luxembourg

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2013

	ORIGINES	AFFECTATIONS
1. Résultat de l'exercice	-147.149,57	
2. Report à nouveau exercices précédents	378.083,72	
3. Prime d'émission		
4. Autres réserves		
5. Réserve impôt fortune disponible		
1. Prime d'émission		
2. Réserve légale		
3. Réserves statutaires		
4. Réserves impôts fortune imputés		
5. Report à nouveau sur exercices suivants		230.934,15
6. Rémunérations du CA et Commissaire		
7. Dividendes bruts mis en paiement		
TOTAUX	**230.934,15**	**230.934,15**

NOTE 1 - GENERALITES

La société Agence Luxembourgeoise pour La Sécurité Aérienne, en abrégé ALSA S.A. (ci-après « La Société ») a été constituée le 30 mars 2009 pour une durée illimitée sous la forme d'une société anonyme. Son siège social est établi à L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

La création de la société résulte de l'arrêté ministériel du 29 avril 2009 concernant la désignation d'une entité privée chargée d'effectuer des missions de contrôle et d'inspection pour le compte de la Direction de l'Aviation Civile publié au Mémorial B n°33 du 13 mai 2009.

La Société a pour objet la planification, l'organisation, la préparation, l'exécution et la supervision de contrôles, inspections, essais, tests, audits, études, enquêtes et formations de tous genre en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ainsi que toute autre activité accessoire ou connexe quelconque en relation avec la sécurité ou la sûreté de l'aviation civile.

Elle peut accomplir toutes les opérations mobilières et immobilières généralement quelconques qui concernent l'exécution de son objet et dont la réalisation, la mise en valeur, l'exécution, l'exploitation ou l'organisation lui sont confiées directement et exclusivement par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut prendre des participations dans toute société ou groupement luxembourgeois, étranger ou international ayant un objet identique ou similaire. Elle peut effectuer en général toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui peuvent en faciliter ou favoriser la réalisation.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi du 19 décembre 2002, déterminées et mises en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé.

La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

Principales règles d'évaluation

Conversion des devises

La société tient sa comptabilité en euros (EUR); le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Principales règles d'évaluation

A la date de clôture du bilan:

- Les frais d'établissement, les immobilisations incorporelles, corporelles exprimés dans une autre devise que la devise du bilan, restent convertis au cours de change historique;

- Les postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;

- Les postes de passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont constitués par des frais de constitution et des frais de lancement et sont amortis de façon linéaire sur une période de 4 ans.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d’acquisition qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient, déduction faite des amortissements et corrections de valeur cumulés. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d’exister.

NOTE 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Principales règles d'évaluation

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition déduction faite des corrections de valeur.

Les corrections de valeur sont calculées de façon linéaire et sont déterminées en fonction de la durée de vie estimée.

Créances

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation à la date de clôture est inférieure à la valeur nominale. La valeur estimée de réalisation est définie sur base des informations dont dispose le Conseil d’Administration.

Les montants des créances figurant à l’actif du bilan sont des montants nets des corrections de valeur.

Provisions

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues par le Conseil d’Administration et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de la société, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

NOTE 3 - FRAIS D'ETABLISSEMENT

	31/12/2013 EUR	31/12/2012 EUR
Frais activés au début de l'exercice	9.710,97	9.710,97
Entrées de l'exercice	0,00	0,00
Frais activés à la fin de l'exercice		9.710,97
Corrections de valeur au début de l'exercice	(8.131,03)	(5.703,29)
Corrections de valeur de l'exercice	(1.579,90)	(2.427,74)
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(9.710,93)	(8.131,03)
Valeur nette à la fin de l'exercice	**0,04**	**1.579,94**

Les frais d'établissement sont amortis au taux de 25 % l'an.

NOTE 4 - IMMOBILISATION INCORPORELLES

	Concession, brevets, licences	
	31/12/2013 EUR	**31/12/2012 EUR**
Valeur d'acquisition au début de l'exercice	16.106,20	16.106,20
Entrées de l'exercice	5.315,82	0,00
Valeur d'acquisition à la fin de l'exercice	21.422,02	16.106,20
Corrections de valeur au début de l'exercice	(10.736,40)	(5.368,20)
Corrections de valeur de l'exercice	(6.656,06)	(5.368,20)
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(17.392,06)	(10.736,40)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	**4.029,56**	**5.369,80**

Les frais de licences informatiques sont amortis au taux de 33,33 % l'an.

NOTE 5 - IMMOBILISATION CORPORELLES

Autres installations, outillage et mobilier

	31/12/2013 EUR	**31/12/2012 EUR**
Valeur d'acquisition au début de l'exercice	141.802,21	119.495,01
Entrées de l'exercice	42.752,92	22.307,20
Sorties de l'exercice	(10.940,50)	0,00
Valeur d'acquisition au 31 décembre 2013	173.614,63	141.802,21
Corrections de valeur au début de l'exercice	(48.820,94)	(22.999,39)
Corrections de valeur de l'exercice	(30.666,41)	(25.821,55)
Reprises de l'exercice	9.349,21	0,00
Corrections de valeur au 31 décembre 2013	(70.138,14)	(48.820,94)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	**103.476,49**	**92.981,27**

Les autres installations, outillage et mobilier sont amortis au taux de 16,50 %, 20 % et 25 % l'an.

NOTE 6 - CREANCES

Le détail du poste « Créances » de EUR 688.388,83 se présente comme suit :

	2013	**2012**
Créances résultant de vente et prestations	370.526,11	798.556,75
Créances d'impôts et autres organismes sociaux	39.482,72	77.420,41
Subvention UE – Participation Luxair	278.380,00	0,00
Total Créances	**688.388,83**	**875.977,16**

NOTE 6 – CREANCES (Suite)

La créance d'impôt correspond à des avances versées au titre d'impôts pour lesquels la société n'a pas encore reçu les décomptes.
La créance sur Luxair est détaillée dans la Note 9 de ces comptes annuels.

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

Les mouvements de l'exercice sur les postes « Réserves » et « Résultats » correspondent à l'affectation du résultat net 2012 suivant décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 03 mai 2013.

	Réserve légale (EUR)	Autres réserves (EUR)	Résultats reportés (EUR)	Résultats de l'exercice (EUR)
Au 31/12/2012	**24 073,61**	**37 750,00**	**419 639,91**	**(18 984,19)**
Mouvements de l'exercice				
- Affectation des résultats de l'exercice précédent	0,00	0,00	(18 984,19)	18 984,19
- Distribution de dividendes				
- Résultat de l'exercice				(147 149,57)
- Autres mouvements		22 572,00	(22 572,00)	
Au 31/12/2013	**24 073,61**	**60 322,00**	**378 083,72**	**(147 149,57)**

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES (Suite)

Capital souscrit

Au 31 décembre 2013, le capital souscrit et entièrement libéré est représenté par 500 actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 1.000,00. Les actions sont toutes de la même catégorie et bénéficient des mêmes droits. En dehors des actions décrites ci-dessus, il n’existe pas d’actions bénéficiaires, d’obligations convertibles ou de titres ou droits similaires.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'acte de constitution, autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,00) par l'émission d'actions nouvelles, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Réserve légale

Selon la législation en vigueur, il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5 % affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital social.

Autres réserves

Au 31 décembre 2013, la Société a réduit sa charge de l’impôt sur la fortune en accord avec le paragraphe 8a de la législation luxembourgeoise sur l’impôt sur la fortune. La société affecte en réserves indisponibles un montant correspondant à cinq fois le montant d’impôt sur la fortune réduit. La période d’indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l’année suivant celle de la réduction de l’impôt sur la fortune.

..

NOTE 8 - PROVISIONS

	31/12/2013 EUR	31/12/2012 EUR
Provisions pour impôts	6.417,50	6.715,00
Provisions pour congés non pris	36.573,59	45.965,82
Autres Provisions	90.335,83	55.979,52
	133.326,92	**108.660,34**

NOTE 9 - DETTES NON SUBORDONNEES

Le détail par échéance se présente comme suit :

	Durée inf. à 1 an	**De 1 à 5 ans**	**A plus de 5 ans**	**Total au 31.12.2013**	**Total au 31.12.2012**
Dettes envers des établissements de crédit	0,00	0,00		0,00	9.592,76
Dettes sur achats et prestations de services	72.994,36	0,00		72.994,36	113.569,06
Dettes fiscales et au titre de sécurité sociale	102.842,75	0,00		102.842,75	153.597,42
Autres dettes	55.222,45	0,00		7.355,53	37.602,75
Autres dettes : Subvention UE	534.206,48	0,00		534.206,48	0,00
Total « Dettes non subordonnées »	**765.266,04**	**0,00**		**765.266,04**	**314.361,99**

Le montant des dettes de la société couvertes par des sûretés est nul.

Au cours de l'année 2013, la Société a participé au développement du projet ISEC financé par l'Union Européenne pour le développement de nouveaux portiques de sécurité pour les plateformes aéroportuaires. Dans ce cadre, la Société a obtenu une subvention de la Commission Européenne qui s'élève à environ 534.206,48 EUR. La société a collaboré avec Luxair, qui devait mettre en place et implémenter ce projet. Dans ce cadre, l'ALSA a versé à Luxair un montant de 278.380 EUR. Le projet fut interrompu en 2013 à cause de résultats non concluants. Sur base des contrats et conventions, les montants versés à l'ALSA par L'Union Européenne et à Luxair par l'ALSA dans ce cadre doivent être remboursés en cas d'échec du projet. L'ALSA a ainsi comptabilisé une dette envers l'UE pour 534.206,48 EUR et une créance envers Luxair de 278.380 EUR à la clôture de l'exercice 2013.

NOTE 10 - PERSONNEL

La société a occupé en moyenne 15,667 personnes équivalent temps plein durant l'exercice 2013 (2012 : 13,375).

NOTE 11 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitation sont réparties comme suit :

	01/01/2013 - 31/12/2013 EUR	**01/01/2012 - 31/12/2012 EUR**
Jetons de présence, tantièmes	44.250,00	41.475,00
Pertes sur créances irrécouvrables	1.500,00	13.617,57
TVA non déductible	20.987,20	22.473,15
Droits d'enregistrement	0,00	144,00
Taxe sur les véhicules	-40,00	84,00
Autres droits et impôts	32.212,90	22.248,00
Autres	34.356,31	46.532,04
	133.266,41	**146.573,76**

La Société sous-loue depuis 2012 une partie des bureaux. Aucune déclaration d'option n'a été signée. La surface sous-louée représente 35% de la surface totale louée. Dans la mesure où la Société récupère la totalité de la TVA sur son loyer immobilier un prorata de TVA non récupérable a été calculé sur la sous – location.

NOTE 12 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation:

- par catégories d'activités:

	01/01/2013 - 31/12/2013 EUR	**01/01/2012 - 31/12/2012 EUR**
Surveillance navigabilité	1.015.016,18	979.488,10
Prestations formations MAE et Hors MAE	332.869,11	403.991,31
Surveillance OPS	253.523,67	270.372,49
Redevance/Licences TRE	120.340,00	114.553,00
Inspections	243.691,78	205.769,96
Prestations sûreté	530.981,25	397.272,35
	2.496.421,99	**2.371.447,21**

NOTE 13- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2013, les autres produits d'exploitation ont été générés par les revenus de la sous – location d'une partie des bâtiments.

NOTE 14- PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les produits exceptionnels sont principalement composés de remboursements fiscaux au titre des exercices précédents et des revenus liés à la cession d'immobilisations corporelles.

NOTE 14 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2013, la Société est engagée dans des contrats de leasing opérationnel à hauteur des montants restant à payer suivant :

NOTE 15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN (Suite)

	31/12/2013 EUR	31/12/2012 EUR
Leasings automobiles	130.459,02	150.712,40
Leasing photocopieur	1.560,00	3.111,33
Contrat de bail immobilier (2014)	440.778,72	825.709,97
	572.797,74	**979.533,70**

La Société a signé en date du 01er juin 2011 un contrat de bail avec la société Office Park Findel S.A. Le contrat de bail prend cours le 01er juin 2011 pour expirer le 31 décembre 2017.

Les loyers pour l'année 2014 seront de 440.778,72 EUR. Les loyers pour les années 2015 à 2017 seront calculés en fonction de l'indice semestriel de la construction calculé par le STATEC :

NOTE 16 - INFORMATIONS RELATIVES AUX ORGANES DE LA SOCIETE

Les membres du Conseil d'Administration ont perçu au titre de l'exercice 2013 des tantièmes et des indemnités annuelles à concurrence d'un montant d'EUR 44.250,00 (EUR 41.475,00 pour l'exercice 2012).